



## BANQUE COMMUNE D'ÉPREUVES

---

**CODE SUJET :**

**304**

**ESCP\_ST**

**Conception : E.S.C.P. – E.A.P.**

### **ETUDE & SYNTHÈSE DE TEXTES**

**OPTIONS :** SCIENTIFIQUE, ECONOMIQUE, TECHNOLOGIQUE,  
LETTRES & SCIENCES-HUMAINES

**Jeudi 10 Mai 2007, de 8 h. à 12 h.**

---

*Vous présenterez, en 300 mots (tolérance de 10% en plus ou en moins), une synthèse des trois textes ci-après, en confrontant, sans aucune appréciation personnelle et en évitant autant que possible les citations, les divers points de vue exprimés par leurs auteurs.*

*Indiquez, en fin de copie, le nombre de mots utilisés.*

Il n'est fait usage d'aucun document ; l'utilisation de toute calculatrice et de tout matériel électronique est interdite.

#### **Texte 1**

Le multiculturalisme institutionnel viole expressément le principe libéral de la neutralité de l'État vis-à-vis des cultes ou des Églises, c'est-à-dire des conceptions du bien et des fins de l'homme. En outre, il ne respecte pas le principe constitutionnel de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction d'origine, de race ou de religion. Il favorise enfin la multiplication de communautés à base ethnique, linguistique ou religieuse, aux valeurs et aux normes différentes, voire incommensurables et incompatibles entre elles. Ces communautés de divers ordres sont vouées à entrer en conflit, soit par le choc de leurs croyances respectives, soit par la quête mimétique de leurs intérêts respectifs. L'espace public risque ainsi de se transformer insensiblement en espace conflictuel, créant inévitablement des inégalités intercommunautaires, instables et toujours contestables parce qu'en rapport avec l'équilibre provisoire des forces en présence. La reconnaissance de citoyennetés multiples, diversifiées selon les identités groupales revendiquées, implique le non-respect du principe d'égalité des citoyens devant la loi, c'est-à-dire du principe qui organise le pluralisme dans les sociétés démocratiques modernes. C'est ce principe que les partisans du multiculturalisme d'État prennent la responsabilité d'abandonner.

La République se corrompt de la sorte en démocratie de marché, voire de marchandage entre divers entrepreneurs identitaires. Elle risque de disparaître pour faire place à un espace civil concurrentiel dans lequel s'affronteraient des identités collectives « minoritaires » de tous ordres. Tel est le contenu réel de l'utopie multicommunautariste, qui s'est largement imposée aux États-Unis à la suite de l'échec du melting-pot, idéal légitimatoire de fusion politico-culturelle qui ne s'est jamais réalisé. L'influence diffuse de l'idéologie multiculturaliste, hors du monde anglo-saxon, ne doit pas être négligée : elle légitime le surgissement d'une société civile hétérogène et conflictuelle où des groupes de pression identitaires et des lobbies communautaires (selon des critères de race, d'ethnicité, de genre, etc.) rivalisent pour s'imposer politiquement ou obtenir des avantages par les divers systèmes d'allocation de ressources. Toute référence à un bien commun disparaît, le civisme républicain perd tout sens dans un vaste espace social sans frontières, occupé par des groupes séparés, inégaux et rivaux. Il n'est plus de solidarité qu'intracommunautaire. Bref la communauté politique n'a plus

comme telle d'unité, elle s'évanouit au profit de la multiplicité de microcommunautés ethniques tendant à la territorialisation de leurs populations respectives — du quartier à la cité et à la région. Les frontières se reforment et se multiplient — des frontières de tous ordres —, instituant un quadrillage ethno-religieux de l'espace social. Faut-il y voir l'émergence d'une société civile sans État ou à État minimum ? Disons plutôt que risque ainsi d'émerger une société incivile et incivique, où la citoyenneté démocratique serait remplacée par le choc des égoïsmes de groupe à l'avidité insatiable et par des microxénophobies de contact, engendrées par l'incompatibilité des traditions culturelles.

Il reste que la France n'est ni les États-Unis, ni la Grande-Bretagne, ni la Belgique, ni l'Inde. Le problème du multiculturalisme ne se pose pas de la même manière dans une vieille nation centralisée ayant largement réussi, par l'assimilation et la laïcité, à intégrer ses diverses minorités, et dans un État fédéral relativement jeune coiffant une société de ségrégation postesclavagiste, ayant échoué à réaliser l'intégration de ses communautés sur le modèle idéal du melting-pot. La grande spécificité négative des États-Unis est qu'ils se sont formés sur la double base du génocide et de l'ethnocide des populations indigènes de l'Amérique du Nord, et développés par recours à la traite des Noirs d'Afrique, puis à travers un ordre social-racial lié au système esclavagiste. D'où l'émergence, après la campagne réussie en faveur des droits civiques, des politiques récentes de reconnaissance, de séparation et de repentance. C'est pourquoi, si l'on réduit le multiculturalisme américain, comme le fait par exemple Paul Ricœur, à « une réévaluation positive du passé familial et ethnique remontant à deux ou trois générations », donc à une réaction compensatrice visant à instaurer l'estime de soi de groupes historiquement victimisés, le multiculturalisme, adapté à une société faite d'immigrations multiples et successives, et composé de minorités organisées, constitue un phénomène relativement positif, pour autant qu'il se développe dans le silence de la loi. Il constitue à la fois un appel à respecter la dignité de formes de vie ethno-culturelles jusque-là méprisées (les « racines » étant explorées à travers la mémoire de l'esclavage et de la ségrégation raciale), et une résistance à l'homogénéisation de la société médiatique de marché, une réaction contre « l'impitoyable nivellement » qu'elle provoque. Le multiculturalisme ne devient une menace pour le pluralisme démocratique et la paix civile, dans les démocraties occidentales tout au moins, que lorsqu'il s'accompagne de programmes de « discrimination positive » ou d'« action affirmative », prétendant corriger de façon autoritaire la discrimination sociale réelle de certains groupes par des contre-discriminations légales, volontaires et contraignantes. Il nourrit alors la compétition interethnique, interreligieuse ou intersexuelle, qui tend à se substituer au système méritocratique impliquant de garantir l'égalité de chances entre individus. La rivalité interethnique, en particulier, peut se radicaliser, à la moindre étincelle (un fait divers), en conflit relevant de la guerre civile. Cette dernière commence par la guerre civile dans les représentations et le langage, dont le plus visible indice est l'émergence d'un système de codification du choix des termes désignant certains groupes « minoritaires ». Ce dispositif illustre la mise en place d'une nouvelle forme de terrorisme intellectuel exercée par divers groupes de pression « minoritaires », au nom du respect dû en général aux « minorités ». En témoignent le débat récurrent, d'abord aux États-Unis, puis dans divers pays européens, autour du « politiquement correct », ainsi que la mobilisation de certaines minorités actives pour élargir indéfiniment le champ d'application de la lutte contre les exclusions et les discriminations, souvent dans l'objectif équivoque d'une autodéfense communautaire.

Pierre-André Taguieff,

*La République enlisée – Pluralisme, « communautarisme » et citoyenneté,*  
Éditions des Syrtes, 2005 (pp. 311-315).

## Texte 2

L'optique cosmopolitique est ouverte et renforcée par le mélange des cultures et des identités qui fait le quotidien des hommes, accélérée par la dynamique du capital et de la consommation, portée au pouvoir par le marché mondial qui sape les frontières des États, stimulée par l'opinion publique mondiale des mouvements sociaux transnationaux, guidée et encouragée par l'évidence de la communication sans frontières (qui n'est souvent qu'une autre façon de désigner l'incompréhension)

dans des domaines aussi centraux que la science, le droit, l'art, la mode, la musique, et aussi et surtout la politique. La perception par l'opinion publique mondiale de la menace écologique globale, ou encore des risques planétaires techniques et économiques, ainsi que les débats qu'ils occasionnent, ont révélé la dimension cosmopolitique de la peur. Et si cela n'avait pas suffi à prouver que la terreur et la guerre ont désormais un visage cosmopolitique, le 11 septembre 2001 et la guerre en Irak se seraient chargés de le montrer.

L'heure est ainsi venue de tirer parti méthodologiquement du critère que Peter L. Berger avait formulé pour la pensée sociologique (avec l'« art de la méfiance » et la fascination pour les aspects moins « raffinés » de la société) : le « motif du cosmopolitisme ». « Depuis des temps immémoriaux, ce sont toujours les villes qui ont été le foyer de l'ouverture au monde, à d'autres façons de penser et de faire. Que nous songions à Athènes ou Alexandrie, au Paris médiéval ou à la Florence de la Renaissance, mais aussi aux métropoles agitées des temps modernes, nous y trouvons toujours une certaine atmosphère cosmopolitique typique de toute culture urbaine. Un homme qui n'habite pas seulement par hasard en ville, mais qui en est marqué au plus profond de lui-même, voyage mentalement aux quatre coins de la planète, quel que soit son attachement à sa ville d'élection. Son imagination, et jusqu'à son corps et son âme sont chez eux partout où pensent les hommes. Ce vagabondage de l'esprit est un élément vital particulièrement fertile pour la conscience sociologique, tandis qu'un horizon limité au clocher du village représente toujours un danger pour la sociologie. » Il s'agit donc de rompre et d'élargir l'horizon borné national par un cosmopolitisme méthodologique.

Qu'entendons-nous par « cosmopolitisation » ? La *cosmopolitisation* est un processus non linéaire, dialectique, dans lequel l'universel et le contextuel, le semblable et le différent, le global et le local doivent être appréhendés non pas comme des polarités culturelles, mais comme des principes étroitement liés et imbriqués l'un dans l'autre. L'interdépendance globale vécue et les risques transforment la qualité sociale et politique des sociétés nationales. C'est précisément ce qui fait la particularité de la cosmopolitisation : c'est une cosmopolitisation *intérieure* et intériorisée, qui surgit *de l'intérieur* même des sociétés nationales ou des cultures locales ; mais c'est aussi une cosmopolitisation (quelles que soient les déformations qu'elle ait pu subir) du soi et de la conscience nationale. Par là même, les fondements de la conscience quotidienne et des identités sont profondément transformés. Des sujets dont l'envergure relève du global deviennent partie intégrante des expériences du quotidien et des « univers moraux » des hommes. Et ils mettent en question les formes de conscience et les institutions nationales, entraînant de ce fait, partout dans le monde, d'immenses conflits. On peut dégager de ceci trois thèses :

Premièrement, la cosmopolitisation signifie que la réalité elle-même, — les « structures sociales » — devient cosmopolitique. En d'autres termes, ce que l'on observe, c'est l'apparition d'une « *interdépendance de plus en plus cosmopolitique* », c'est-à-dire d'une réalité civilisationnelle seconde qui se met elle-même en danger, qui transcende l'État national et s'insinue jusqu'au plus profond de nos pensées, de nos sentiments, de nos expériences et de nos attentes.

Deuxièmement, cette cosmopolitisation des sociétés nationales est un processus à long terme, et au bout du compte sans doute *irréversible*. Cette thèse de l'irréversibilité n'est pas seulement confortée par les conditions réelles qui prévalent dans le monde et s'intensifient du fait de la consommation et du travail des hommes, conditions que rien ne confirme plus explicitement que la critique *globale* qu'on en fait. Cette irréversibilité et la conscience de celle-ci résultent également, comme nous nous proposons de le montrer, de la nouvelle dialectique des dangers globaux. Les dangers globaux posent la question de la survie de l'humanité, et dégagent par là même des possibilités globales d'action. Le pronostic est aisé : le siècle de la mise en danger du globe par lui-même sera comme jamais auparavant le siècle du « monde un ». Le fait de savoir que les tragédies de notre époque sont toutes globales, tant par leur origine que par leur envergure, fait surgir un horizon d'expérience et d'attente cosmopolitique. L'imaginaire dominé par des structures sociales nationales, délimitées les unes par rapport aux autres, est faussé par l'expérience des crises d'interdépendance globales. De plus en plus, nous nous rendons compte que nous vivons dans un monde où toutes les responsabilités sont liées, et que personne ne peut s'y dérober. Dernièrement, c'est le 11 septembre 2001 qui a démontré à l'opinion publique (pour la première fois durant les cinquante dernières années) que la paix et la sécurité de l'Occident ne peuvent plus s'accommoder de l'existence de foyers de crise en d'autres endroits du monde. Le 11 septembre a également montré que les adversaires de la mondialisation peuvent enregistrer des « succès » sanglants.

Mais comment cela est-il possible, si la cosmopolitisation est un processus que l'on ne peut empêcher ? C'est notre troisième thèse qui permet de répondre à cette question : en ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle, nous sommes confrontés à une *ambivalence* fondamentale et à une *dialectique* dont l'issue est encore incertaine : la cosmopolitisation de la réalité entre de plus en plus en contradiction avec les catégories de compréhension de la réalité qui obéissent à des normes nationales. La cosmopolitisation perçue peut fort bien déclencher un verrouillage de la pensée nationale. Les divers mouvements opposés tentent de donner un tour anticosmopolitique à la cosmopolitisation, c'est-à-dire de restaurer les objectifs et les catégories nationales et de leur donner une légitimation cosmopolitique. Ils retournent les instruments technologiques de la mondialisation et les concepts propres à la diversité culturelle contre eux-mêmes, pour les mettre au service de l'ancienne métaphysique nationale qui ordonnait le monde, ou de l'ethnicisation et de la fondamentalisation religieuse du monde postnational, comme ce fut le cas avec les attentats du 11 septembre.

Ulrich Beck, *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?*  
traduit de l'allemand par Aurélie Duthoo,  
Flammarion, département Aubier, 2006 (pp. 143-146).

### Texte 3

Toute l'ambiguïté du multiculturalisme vient de ce qu'il incarne, au nom des meilleures intentions, les hommes, les femmes, les enfants dans un mode de vie, des traditions dont ils aspirent bien souvent à s'émanciper. Les politiques de l'identité réaffirment en effet la différence au moment où l'on veut asseoir l'égalité, reconduisent, au nom de l'antiracisme, les antiques partis pris attachés à la race ou à l'ethnicité. La protection des droits des minorités est aussi le droit, pour chaque individu appartenant à ces minorités, de s'en retirer sans dommages, par l'indifférence, l'oubli des solidarités claniques ou familiales, de se forger un destin qui lui soit propre sans reproduire ce que ses parents lui avaient légué. C'est donc le droit d'exister à titre de personne privée, de devenir quelqu'un d'autre qui ne se déduit pas de ses racines mais imprime à sa vie le sens qu'il souhaite lui donner. Que devrait signifier l'émancipation républicaine ? La promotion sociale et l'oubli des déterminismes biologiques, culturels : sortir le Noir, l'Arabe des rôles subalternes, des tâches pénibles où ils sont trop souvent confinés. Les arracher aux stéréotypes qui les réduisent aux professions de sportifs, d'athlètes, videurs, manœuvres, etc. Les rendre, au besoin, par une correction volontaire des inégalités, visibles dans l'espace public, présents à tous les échelons de la société, dans l'entreprise, les médias, la médecine, le monde politique, bref en faire des citoyens au sens plein du terme (quand verra-t-on chez nous un Colin Powell ou une Condoleeza Rice accéder aux plus hautes responsabilités ?). C'est l'immense avantage de la citoyenneté européenne que de conjoindre le particulier et l'universel, que d'autoriser l'épanouissement individuel dans près de 25 pays, liés par une même législation. Nous pouvons désormais cumuler les définitions de nous-mêmes au lieu d'en exclure une au profit d'une autre (être par exemple parisien, français, européen). Nous ne sommes plus à l'ère des patries oppressantes mais bienveillantes : la possibilité offerte à chacun d'aller vivre, étudier à Londres, Amsterdam, Barcelone, Bologne, Cracovie, Prague, Budapest constitue un élargissement spirituel extraordinaire auprès duquel le rattachement exclusif à une identité minoritaire paraît un rabougrissement pathétique.

Car les minorités, en raison des torts qui leur ont été infligés, ont acquis une prérogative qui était jadis celle de la bourgeoisie : se préférer sans partage, s'abandonner à la volupté de la bonne conscience. Elles affichent bruyamment leur personnalité, s'enorgueillissent d'être ce qu'elles sont, pratiquent l'autocélébration, ne se reconnaissent aucun travers, ne s'autorisent aucune remise en cause, échappent même parfois aux lois communes (aux États-Unis, les gays, hommes ou femmes, ne peuvent, sauf exception rarissime, être accusés de harcèlement sexuel : la libre expression de leur libido est toujours innocente). On a transféré sur les minorités les privilèges interdits aux classes dominantes et aux nations. D'ailleurs la minorité, ethnique, religieuse, sexuelle, régionale, n'est rien d'autre que cela : une petite nation rendue à son angélisme, lavée du péché originel chez qui le chauvinisme le plus outrancier n'est que l'expression d'un légitime amour-propre. Sous prétexte de célébrer l'idée de diversité, on instaure à la fois la séparation des hommes et leur inégalité puisque

certain, du seul fait d'exister, jouissent d'avantages prohibés aux autres. De ce fait, il existe une police des marginalités qui n'est pas moins sévère que l'autre, un micro-nationalisme aussi cocardier. Le chantage à la solidarité ethnique raciale, religieuse, la dénonciation des félons traités de « bougnoules » et autres « macaques » de service servent de rappel à l'ordre pour les récalcitrants éventuels et brident leurs aspirations à la liberté. Chaque fois qu'un pays occidental a voulu codifier un droit des minorités, ce sont des membres, en général des femmes, issus de ces minorités qui se sont insurgés ! Les dispositions généreuses qui prétendaient, par exemple, au Canada, faire juger les musulmans par la loi musulmane sont vécues alors comme une régression, un nouvel enfermement. Comment ne pas avoir la plus extrême méfiance vis-à-vis de cette mystique de l'altérité qui se développe aujourd'hui parallèlement à celle du respect (dont l'étymologie signifie « regarder à distance »). Car l'autre n'est pas un autre moi-même, cet étranger qui m'est proche, il brille dans sa lointaine et inaltérable splendeur, lui qui n'a pas été souillé par la modernité. Le multiculturalisme n'est peut-être rien d'autre dans le fond que cela : un apartheid légal où l'on retrouve les accents attendris des riches expliquant aux pauvres que l'argent ne fait pas le bonheur : à nous les fardeaux de la liberté, de l'invention de soi, de l'égalité entre hommes et femmes, à vous les joies de la coutume, des mariages forcés, du voile, de la polygamie, de l'excision. Les membres de ces petites congrégations deviennent alors des pièces de musée, les habitants d'une réserve que nous voulons préserver des « calamités » du progrès et de la civilisation.

Pascal Bruckner, *La tyrannie de la pénitence – Essai sur le masochisme occidental*, Grasset, 2006 (pp. 172-176).





